



GUIDE DES DONS PLANIFIÉS

FONDS PHILANTHROPIQUE

FADOQ





Sommaire

Le Fonds philanthropique FADOQ	4
Le Réseau FADOQ	4
• Le conseil d'administration	5
• La vision	5
• Les valeurs	5
• Les programmes	5
Histoire	6
Réalisations	7
Histoire de la fondatrice	8
Pourquoi faire un don planifié au Réseau FADOQ?	9
Soutenir les services aux aînés	10
• Prendre soin des aînés et planifier leur avenir	10
• Des avantages fiscaux substantiels	10
• Reconnaissance	11
• Deux dons, deux histoires	11
• Legs	12
• Don d'assurance-vie	12
• Don de titres	13
Une gestion saine des finances	14
Plus impliqué que jamais	15

Le Fonds philanthropique FADOQ

Créé en 2019, le Fonds Philanthropique FADOQ a pour mission d'assurer la pérennité du plus important regroupement d'aînés de la province et du pays.

Le Fonds Philanthropique FADOQ est un moyen simple et efficace de permettre la continuité des programmes et des activités du Réseau FADOQ à long terme.



Les personnes qui ont le privilège de pouvoir assurer la sécurité financière de leurs proches peuvent désormais choisir d'ajouter à leur planification une contribution au Réseau FADOQ.

Grâce à chacun de ces généreux gestes individuels, le Réseau FADOQ bénéficiera de nouvelles sources de revenu qui permettront de garder abordable le coût d'adhésion au Réseau.

Ce financement additionnel lui fournira aussi la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins des personnes de 50 ans et plus.

Le Réseau FADOQ

Le Réseau FADOQ, c'est près d'un demi-siècle d'une grande histoire à succès. Fondée en 1970, la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, devenue le Réseau FADOQ, avait pour but de briser le sentiment d'isolement, d'insécurité et d'inutilité des aînés.

Beaucoup de travail a été accompli, puisque cette grande chaîne de solidarité humaine est passée de 50 000 membres au départ à plus de 530 000 en 2019!

Depuis presque 50 ans, le Réseau FADOQ favorise le vieillissement actif, développe des programmes sociaux pour les aînés et offre des rabais à ses membres. Le Réseau travaille en collaboration avec les différents gouvernements, et ce, tant au provincial qu'au fédéral. Ces cinq décennies ont été marquées par de grandes victoires pour les droits des aînés.

LE RÉSEAU FADOQ, C'EST :

- **16 REGROUPEMENTS RÉGIONAUX**
 - **714 CLUBS**
 - **17 000 BÉNÉVOLES**
 - **130 EMPLOYÉS**
-

Le conseil d'administration

Présidé par Gisèle Tassé-Goodman, le conseil d'administration provincial est composé de 18 bénévoles dévoués, élus annuellement par l'assemblée générale des membres et représentant tous les regroupements régionaux.

Cette équipe dirige le Réseau FADOQ et elle est déterminée à porter haut et fort la voix des aînés tout en innovant pour accroître la satisfaction des membres.

La vision

Être le leader au Québec et une référence au Canada et à l'international pour assurer un vieillissement actif et de qualité.

Les valeurs

Coopération – Engagement – Équité – Intégrité – Plaisir – Respect - Solidarité

Les programmes

Aîné-Avisé

Le programme Aîné-Avisé sensibilise à la fraude, la maltraitance et l'intimidation envers les aînés.

Depuis le lancement du programme, en 2010, plus de 60 000 personnes ont assisté aux séances d'information dont la particularité réside dans leur formule unique d'animation qui combine le savoir d'un professionnel et l'expérience d'un animateur de 50 ans ou plus.

Main-d'œuvre 50+

En 2016, le Réseau FADOQ a lancé le site Webmaindoeuvre50plus.com. Cette plateforme fait le lien entre les travailleurs de 50 ans ou plus et les employeurs à la recherche de candidats expérimentés. À l'heure actuelle, le site compte près de 7 000 utilisateurs.

Dans la peau d'un aîné

En 2017, le Réseau FADOQ a annoncé le déploiement du programme Dans la peau d'un aîné dans toutes les régions du Québec. Dans la peau d'un aîné est un atelier de sensibilisation aux impacts du vieillissement humain qui favorise la bienveillance envers les aînés.

Les participants vivent des expériences qui simulent la réalité d'une personne vieillissante et les contraintes et défis qu'elle doit parfois surmonter au quotidien.

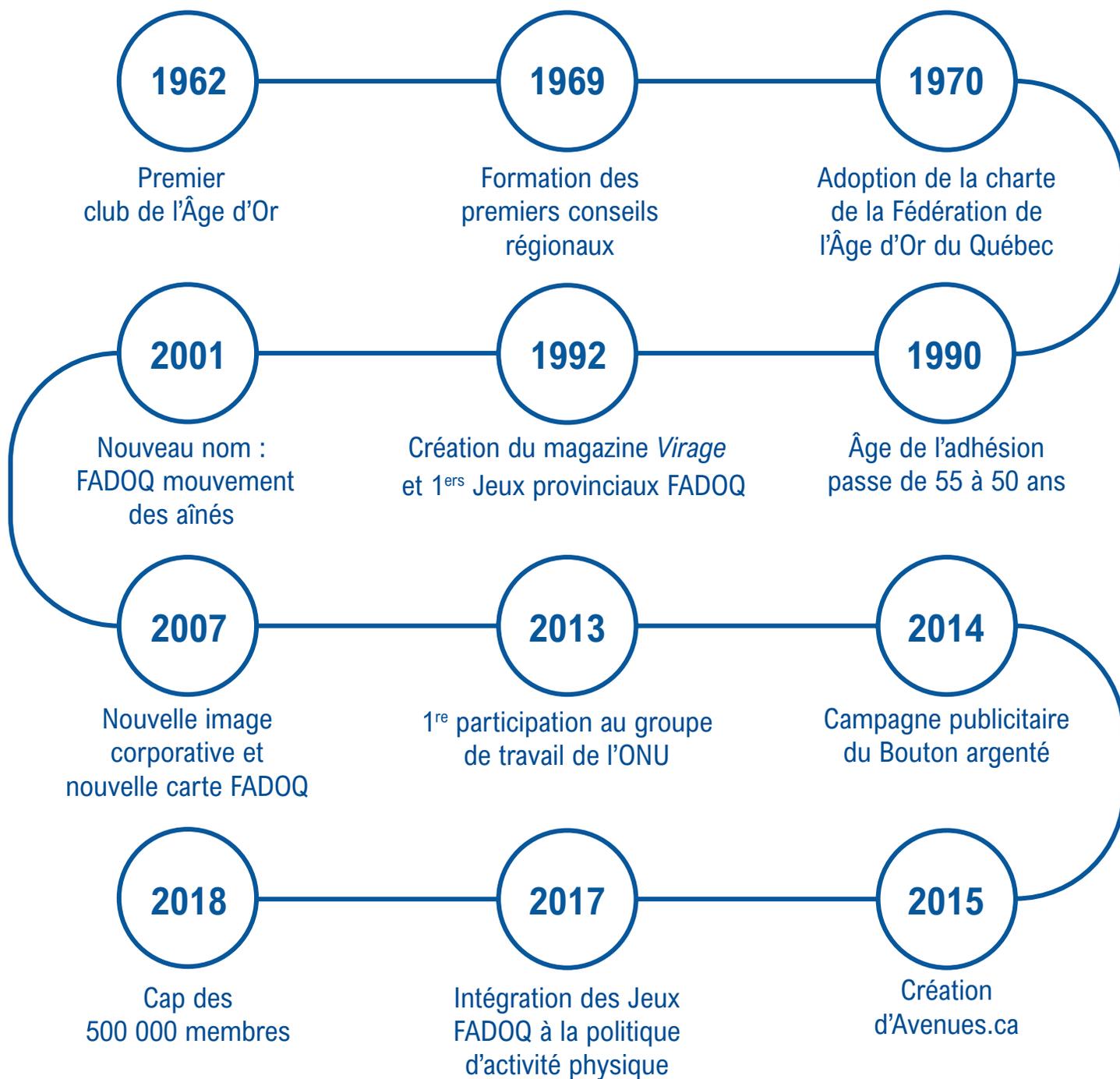
Ateliers FADOQ.ca

Le Réseau a mis en place les Ateliers FADOQ.ca. Ces ateliers permettent aux aînés de se familiariser avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication en plus de contribuer à briser l'isolement social.

Ces formations sont conçues expressément pour les 50 ans et plus et données par des formateurs aînés à des groupes restreints, dans une atmosphère conviviale.



Histoire



Réalisations

1995

Fin de l'obligation alimentaire des grands-parents envers les petits-enfants

1998

Implantation à l'échelle provinciale du programme d'appréciation des résidences privées pour aînés ROSES D'OR

2007

Certification des résidences privées

Création du programme Qualité Logi-Être

2013

Participation au groupe de travail de l'ONU visant l'adoption d'une convention internationale relative aux droits des aînés

2016

Recours pour forcer Ottawa à faire appliquer la Loi canadienne sur la santé et à faire abolir les frais accessoires

2017

Droit d'installer des caméras en CHSLD

Droit du 2^e bain pour les aînés hébergés en CHSLD

Bonification du Régime de rentes du Québec

2018

Mesures d'accommodement pour les proches aidants dans la Loi sur les normes du travail

Inscription automatique au Supplément de revenu garanti

2019

2,5 milliards de dollars sur 5 ans destinés aux aînés dans le budget provincial 2019

Exemption de gain associée au Supplément de revenu garanti

Histoire de la fondatrice

Le 3 mars 1962, Marie-Ange Bouchard réunit pour la première fois un groupe d'hommes retraités à Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette travailleuse sociale est loin de se douter de l'ampleur que prendra un jour le mouvement de l'Âge d'Or.

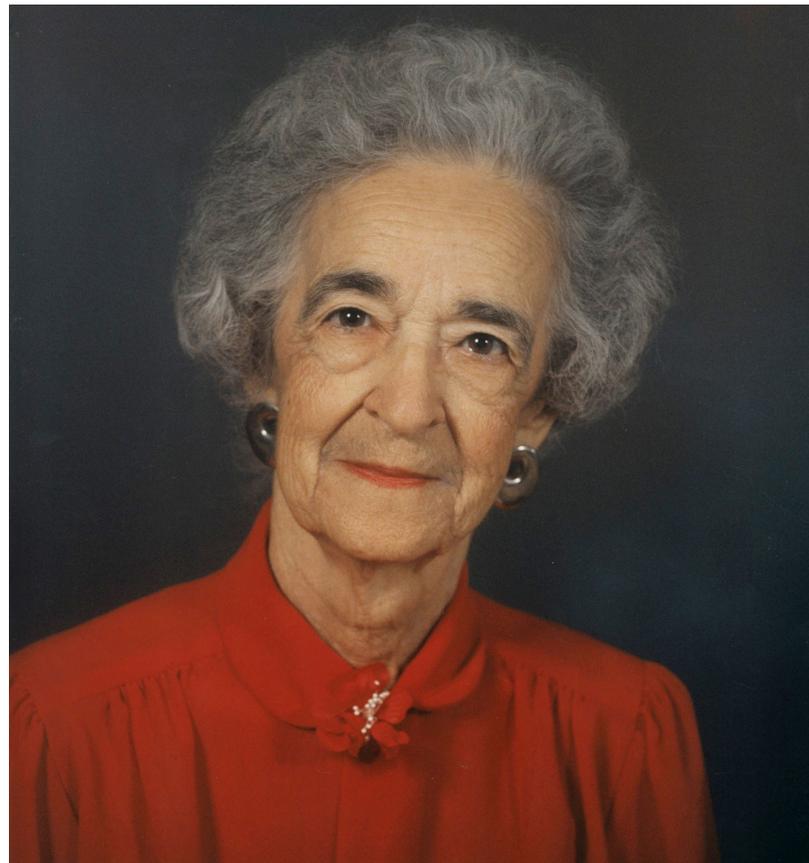
1962, c'est la Révolution tranquille. Mutation de l'économie qui change les règles pour les travailleurs, déclin de l'influence de l'Église catholique, le Québec vit une période de profonds bouleversements.

À travers tout ce tumulte, les personnes âgées doivent se repositionner sur l'échiquier de la société québécoise. L'idée de Marie-Ange Bouchard est de contrer l'isolement, l'insécurité et l'inutilité chez les aînés. Son initiative a des répercussions dans tout le Québec.

Le concept de club qu'elle propose alors est original de plusieurs façons. Autonome, ce premier club, nommé « 3 fois 20 », est aussi mixte, ce qui crée une ouverture pour les femmes dans les clubs sociaux, à l'époque où commence à gronder le moteur de l'émancipation féminine.

Tous les ingrédients sont là pour que le mouvement de l'Âge d'Or fasse boule de neige. Et c'est exactement ce qui se produit. Tout au long de la décennie, des clubs voient le jour à un rythme effréné. Le 16 juin 1970, la Fédération de l'Âge d'Or du Québec – aujourd'hui Réseau FADOQ – est constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Ce seront les plus belles années de la vie de Marie-Ange Bouchard.



“

La chaleur des personnes âgées m'aura marquée. Elles sont remplies de possibilités. Elles ont acquis un esprit de tolérance qu'on n'a pas quand on est jeune. Les personnes âgées sont riches. Elles sont plus ouvertes, plus accueillantes.

Tout le monde a quelque chose à nous apprendre. C'est important d'avoir un cœur ouvert aux autres, de maintenir sa curiosité intellectuelle jusqu'au dernier jour, d'essayer de comprendre les jeunes et de ne jamais couper les ponts entre les générations.

”

- Marie-Ange Bouchard



Pourquoi faire un don planifié au Réseau FADOQ?

Pour assurer :

- 1.** la continuité des services offerts par le Réseau FADOQ;
- 2.** l'amélioration de la qualité de vie des aînés;
- 3.** l'évolution constante des futures générations d'aînés.

Quels sont les avantages d'un don planifié au Réseau FADOQ?

Vous obtiendrez :

- 1.** la perpétuité de votre nom (ou celui d'une personne chère) rattaché à une cause qui vous tient à cœur;
- 2.** la reconnaissance du statut de membre du Cercle des Générations;
- 3.** des avantages fiscaux substantiels.

Comment faire un don planifié au Réseau FADOQ?

Vous pouvez :

- 1.** faire un legs dans votre testament au nom du Réseau FADOQ;
- 2.** donner une police d'assurance-vie au nom du Réseau FADOQ;
- 3.** effectuer un transfert d'actions, de titres ou d'espèces au nom du Réseau FADOQ.

Un don planifié au Réseau FADOQ pour soutenir les services aux aînés

Les dons planifiés constituent une façon simple et efficace d'assurer la continuité des différents services offerts par le Réseau FADOQ aux personnes de 50 ans et plus. Vous pouvez ainsi poser un geste important pour l'avenir des futures générations d'aînés et l'évolution de notre société en général face au vieillissement de la population.

Après avoir planifié et assuré la sécurité financière de vos proches, il vous est possible de prévoir une contribution afin de soutenir le développement de services aux aînés par l'entremise du Réseau FADOQ.

Prendre soin des aînés et planifier leur avenir

Le Réseau FADOQ peut vous aider à faire votre choix, que vous pourrez ensuite soumettre à votre planificateur financier. Si vous n'avez pas de planificateur financier, le Réseau FADOQ peut vous aider en vous suggérant des noms de professionnels.

Votre soutien est très précieux pour le Réseau FADOQ. Les dons planifiés constituent un apport important. Pour de nombreuses personnes, ces dons sont une excellente occasion de soutenir des services essentiels auxquels ils sont attachés. Ainsi, vous participez à la création de notre communauté pour le mieux-être de tout un chacun.



Des avantages fiscaux substantiels

Un don planifié est un don en capital à un organisme de bienfaisance effectué selon des modalités prédéfinies. Ces dons se classent en deux grandes catégories :

- Dons immédiats, qui sont à la disposition de l'organisme dès qu'ils sont faits;
- Dons différés; destinés à être remis à l'organisme à une date ultérieure.

Le don planifié est une partie intégrante de la planification financière et successorale. Ce don peut prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir la formule la plus avantageuse pour vous. Il permet aussi de bénéficier d'avantages fiscaux substantiels.

Reconnaissance

Un donateur qui contribue à l'essor du Réseau FADOQ, par l'entremise d'un don planifié, devient membre du Cercle des Générations.

En ce qui concerne les donateurs de don planifié, il arrive très souvent que ceux-ci ne soient pas reconnus de leur vivant étant donné qu'ils n'informent pas l'organisme de leur don.

Nous invitons donc tous les donateurs de don planifié à nous faire part de leurs intentions de don, pour ainsi devenir membres du Cercle des Générations en guise de reconnaissance à leur contribution. De plus, en nous informant, ils nous permettent de mieux planifier les services aux aînés pour l'avenir, compte tenu de ces sources additionnelles de revenu.

Deux dons, deux histoires

Votre don peut être bien entendu anonyme. Toutefois, en le faisant connaître, vous inciterez d'autres personnes à suivre votre exemple. C'est ce qu'ont fait deux personnes liées de près au Réseau.



“

Avant d'être directeur général du Réseau FADOQ, j'ai œuvré pendant 18 ans dans le domaine philanthropique et j'y crois fermement. Un don planifié est une façon tangible de démontrer son attachement au Réseau.

”

- Danis Prud'homme, directeur général du Réseau FADOQ



“

J'ai consacré 30 ans de ma vie professionnelle au Réseau et je n'ai aucun doute sur son bien-fondé. Je vois ce don planifié comme un investissement au nom des futures générations d'aînés.

”

- Lyne Rémillard, directrice générale adjointe du Réseau FADOQ

Il existe diverses formules qui vous permettent de venir en aide au Réseau FADOQ pour assurer des services de qualité aux aînés.

Legs

- **Le legs spécifique** est une disposition testamentaire stipulant qu'un certain montant d'argent, ou que certains biens tels qu'un bien immobilier ou un terrain, seront laissés au Réseau FADOQ;
- **Le legs du reliquat** permet au Réseau FADOQ d'hériter de la totalité ou d'une partie de l'actif net de la succession, déduction faite des legs spécifiques et des autres frais.



Don d'assurance-vie

Le don d'assurance-vie permet de faire un don substantiel tout en ne déboursant qu'une faible portion de la somme donnée. Le donateur peut ainsi faire un don plus important qu'il ne l'aurait d'abord envisagé. Le don d'assurance-vie garantit au décès de l'assuré le versement d'un capital déterminé directement au Réseau FADOQ, tout en offrant des avantages fiscaux importants. Il existe plusieurs possibilités :

- **Souscription d'une nouvelle police :** le donateur souscrit une nouvelle police sur sa vie et en cède la propriété et le bénéfice de façon irrévocable au Réseau FADOQ. Le donateur paie les primes à la compagnie d'assurances et bénéficie d'un crédit d'impôt pour les primes payées.
- **Cession d'une police en vigueur :** après avoir décidé qu'une police en vigueur n'est plus requise pour ses besoins ou ceux de sa famille, le donateur peut en céder la propriété et le bénéfice de façon irrévocable au Réseau FADOQ. Au moment du transfert, le donateur reçoit un reçu d'impôt pour la valeur de rachat accumulée, s'il y a lieu. Si la police n'est pas libérée, le donateur reçoit un reçu chaque année qu'il paie la prime.
- **Désignation du Réseau FADOQ comme bénéficiaire irrévocable :** le donateur demeure propriétaire de la police et désigne le Réseau FADOQ comme bénéficiaire irrévocable, directement dans sa police. Le don se concrétise lors du décès et génère des économies fiscales pour sa succession.

Don de titres

Le don de titres (actions) fait bénéficier les donateurs d'un traitement fiscal avantageux. En effet, le gain en capital réalisé lors d'un don de parts de fonds de placement, d'actions cotées en bourse, d'obligations gouvernementales et de sociétés qui est fait directement à l'organisme de bienfaisance n'est que peu ou pas imposable selon les lois en vigueur.

Cette mesure fiscale ne sera profitable au donateur que s'il donne des actions ayant produit un gain en capital. Si la valeur des actions du donateur n'a pas augmenté depuis leur achat, ou si elle a diminué, le fait de les donner ne réduira pas l'impôt sur le gain en capital.

Don en espèces

Il s'agit d'un don en argent fait au Réseau FADOQ annuellement ou avec un engagement sur plusieurs années afin d'aider à la continuité des services, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de vie des aînés des générations futures.

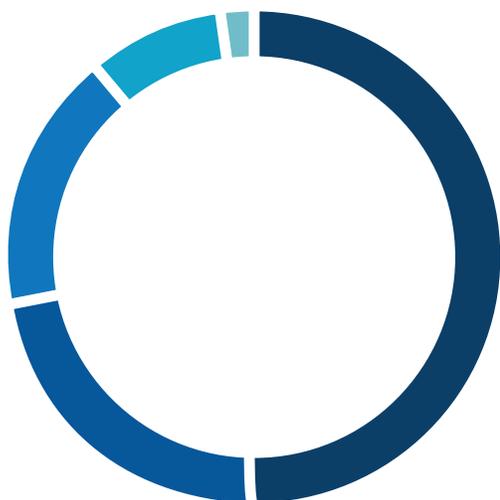
Pour obtenir de plus amples renseignements, vous êtes invité à communiquer en toute confidentialité avec le directeur général du Réseau FADOQ, Danis Prud'homme, par téléphone au 514 252-3017, poste 3795 ou par courriel à danis.prudhomme@fadoq.ca



Une gestion saine des finances

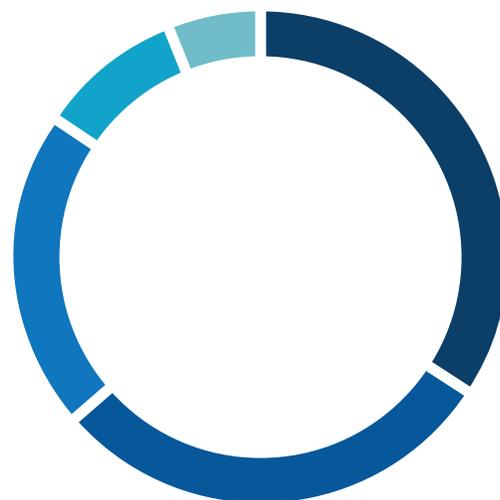
REVENUS GLOBAUX - RÉSEAU FADOQ

7 311 626 \$



DÉPENSES GLOBALES - RÉSEAU FADOQ

6 799 906 \$



“

Les revenus d'adhésions ont atteint 3 598 049 \$ en 2018-2019, une hausse de 1,75 % par rapport à l'année précédente.

”

TOUJOURS PLUS DE MEMBRES

2012-2013	275 000
2013-2014	300 000
2014-2015	380 000
2015-2016	445 000
2016-2017	492 000
2017-2018	508 694
2018-2019	532 762

Plus impliqué que jamais

Le Réseau FADOQ joue pleinement son rôle de plus grand organisme d'aînés au pays.



Présent aux Nations Unies, le Réseau a convaincu le Canada de faire preuve d'ouverture pour le projet de convention internationale relative aux droits des aînés.



Partage d'innovations lors de la Conférence mondiale de la Fédération internationale sur le vieillissement, à Toronto.



Mise en lumière des difficultés que vivent les femmes aînées devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, à Ottawa.



Certificat de reconnaissance octroyé en avril 2018 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à titre d'organisme national de loisir reconnu comme chef de file en matière de développement et de régie du secteur du loisir des personnes aînées au Québec.

